

# MISE À JOUR 2015:

## La conservation du caribou forestier au Canada

*Troisième rapport  
annuel sur les efforts  
des gouvernements pour  
la conservation du caribou  
forestier au Canada*  
décembre 2015



# Revue 2015 de la SNAP des mesures de conservation du caribou forestier

**MISE À JOUR 2015 :**  
*Conservation du caribou*

## Résumé

Depuis 2013, une année après que le gouvernement fédéral a publié le Programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale dans le cadre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) examine les progrès accomplis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en ce qui concerne la protection et le rétablissement des dernières populations du caribou forestier des forêts boréales<sup>1</sup>.

Dans son examen, la SNAP s'intéresse aux progrès en matière de protection du caribou forestier réalisés à l'échelle du Canada ainsi qu'aux nouvelles menaces qui pèsent sur l'habitat de l'espèce. La SNAP révèle que, même si des mesures de protection ont été mises en place, il reste que la plupart des habitats essentiels à la survie et à l'épanouissement du caribou forestier demeurent sans protection<sup>2</sup>.

Trois ans après la publication du programme national de rétablissement du caribou forestier, dont la première mesure a été de désigner l'habitat essentiel de l'espèce, quelques provinces et territoires ont mis en place des processus visant à établir les mesures qui pourraient être adoptées en vue de conserver l'habitat de ce cervidé. Toutefois, comme on a pu le constater dans nos examens des années précédentes, peu a été fait par les gouvernements pour mettre en œuvre ces mesures ou les intégrer dans des plans détaillés. Par conséquent, l'un des premiers objectifs énoncés dans le programme national de rétablissement ne sera pas atteint. En outre, seulement quelques provinces semblent être sur la bonne voie pour protéger adéquatement l'habitat du caribou forestier sur des terres provinciales d'ici 2017<sup>3</sup>.

On estime que le caribou forestier occupe actuellement 2,4 millions de km<sup>2</sup> de la forêt boréale canadienne – soit moins de la moitié de son aire de répartition en Amérique



<sup>1</sup> Ci-après dénommé *caribou forestier*.

<sup>2</sup> Selon la définition du programme fédéral de rétablissement.

<sup>3</sup> C'est en 2017 que sera rédigé le premier rapport sur la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du programme de rétablissement.

Photo: Karen Stroebel

## Résumé

du Nord au dix-neuvième siècle. Les scientifiques considèrent le caribou forestier comme un indicateur de la santé de la forêt boréale, laquelle purifie l'air et l'eau et stocke d'importantes quantités de carbone, contribuant par le fait même à atténuer les changements climatiques. Protéger les derniers habitats essentiels du caribou forestier au Canada constitue l'un des meilleurs moyens de léguer aux générations futures des écosystèmes pleinement fonctionnels dans les forêts boréales et les milieux humides. À l'heure actuelle, la fragmentation de l'habitat, habituellement causée par les activités industrielles, représente la principale menace pour le caribou. Cette fragmentation a pour effet également d'exposer davantage le caribou aux prédateurs (Voir le rapport de 2014 de la SNAP).

D'après notre évaluation, ce sont les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba qui ont pris les mesures les plus concrètes en 2015 en termes de conservation du caribou forestier. On a également observé des signes encourageants en Alberta, dont le nouveau gouvernement semble apporter un vent de changement au chapitre de la conservation de l'habitat<sup>4</sup> du caribou forestier. Dans d'autres provinces, les constatations sont plus mitigées. Nos préoccupations les plus marquées concernent l'Ontario et la Colombie-Britannique.

De nouvelles aires protégées ont été établies à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec et au Manitoba en 2015. Ces aires couvriront une superficie d'environ 16 900 km<sup>2</sup> de l'ensemble de l'habitat du caribou – cela représente 16 fois plus que la superficie protégée l'an dernier. Toutefois, cette superficie ne représente que 1 % de l'habitat désigné comme « essentiel » dans le programme fédéral de rétablissement.

Il est fondamental que les ordres de gouvernement désignent de plus grandes superficies d'habitat essentiel du caribou où les activités industrielles soient interdites. S'ils ne le font pas, nous craignons que les populations de caribou forestier continuent à décliner.

Voici les constatations découlant de notre examen à l'échelle du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les mises à jour ci-jointes.

- En 2015, les TERRITOIRES DU NORD-OUEST ont publié une stratégie de rétablissement du caribou forestier. Cette stratégie marque certes un jalon important; toutefois, la SNAP juge qu'il y a place à l'amélioration. Entretemps, d'autres menaces continuent à voir le jour : deux nouveaux accords d'aménagement forestier accroîtront les perturbations, et deux saisons de feux intenses ont réduit davantage l'habitat disponible. Le gouvernement doit également moderniser ses règlements sur la chasse ainsi que son système de surveillance des activités de prélèvement.
- La COLOMBIE-BRITANNIQUE a continué à mener des recherches sur le caribou, en plus d'avoir tenu des consultations auprès des Premières Nations et d'autres parties prenantes afin de réviser le plan provincial de gestion du caribou. Toutefois, la province a également approuvé de nouveaux projets de gaz naturel liquéfié (GNL) qui pourraient avoir des effets néfastes pour l'habitat du caribou. Dans l'ensemble, les mesures adoptées par la province semblent chercher à limiter le déclin du caribou, alors qu'elles devraient chercher à respecter les exigences fédérales en matière de rétablissement de l'espèce.
- Peu après les élections tenues au printemps, le nouveau gouvernement de l'ALBERTA a annoncé une suspension des ventes de droits d'exploitation énergétique à l'intérieur de l'ensemble des habitats du caribou dans la province – une première pour cette dernière. Depuis juillet, aucune vente de droit d'exploitation énergétique n'a été effectuée. Malheureusement, d'autres mesures de protection et de rétablissement de l'habitat du caribou que l'on attend depuis longtemps en Alberta (mesures qui ont été mentionnées dans notre rapport de 2014) semblent être au point mort.

<sup>4</sup> La suspension des ventes de nouveaux droits d'exploitation énergétique dans la province a des incidences positives pour l'habitat du caribou forestier et du caribou des montagnes.

## Résumé

- La SASKATCHEWAN exige maintenant que les plans d'aménagement forestier précisent la façon dont ils respectent les lignes directrices du gouvernement fédéral en matière de protection de l'habitat du caribou. En outre, la province continue à progresser vers la mise en place de plans de rétablissement du caribou d'ici 2017, notamment en menant des recherches, en tenant des consultations et en élaborant des politiques en ce sens.
- En octobre, le MANITOBA a publié une stratégie de rétablissement du caribou qui prévoit un engagement ferme à l'égard de la conservation d'importantes zones intactes de l'habitat du caribou forestier. En novembre, la province a annoncé l'établissement de l'aire de gestion de la faune de Red Deer. Dotée d'une superficie de 90 000 hectares, l'aire est entièrement protégée et englobe l'ensemble de l'aire de répartition *The Bog*. Cependant, la province a également annoncé qu'elle repousserait d'un an la date fixée pour l'élaboration de plans pour chaque unité de gestion du caribou. Cette décision soulève des inquiétudes quant à la portée des ressources que le Manitoba consacre à cet enjeu.
- Le QUÉBEC a fait quelques progrès en matière de protection du caribou en 2015 grâce à l'établissement d'une aire protégée de 5 000 km<sup>2</sup> dans la région de la rivière Broadback. La province a également relancé les activités de l'équipe multisectorielle de rétablissement, après une interruption d'un an. Malgré tout, nous estimons que le Québec n'agit pas assez rapidement pour garantir le rétablissement des populations de caribou, surtout si l'on tient compte des pressions industrielles constantes.
- L'ONTARIO n'a pas pris de mesures concrètes en 2015 pour la protection de l'habitat du Caribou. La SNAP et d'autres intervenants ont intenté une action en justice contre la province pour avoir exempté les industries des dispositions sur la protection de base prévues dans sa *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Par ailleurs, d'après des données publiées cette année par la province – à la demande de la SNAP et d'autres intervenants – à peine deux des 13 aires de répartition de l'Ontario ont suffisamment d'habitat pour assurer la survie du caribou.
- À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, le processus d'établissement de la réserve de parc national des monts Mealy a été conclu en 2015. Cette réserve permettra de protéger la majeure partie de l'habitat essentiel de l'une des hardes du caribou forestier de la province, bien que des menaces continuent à peser sur les autres hardes. Sur l'île de Terre-Neuve, une nouvelle stratégie d'aménagement durable des forêts qui met un frein aux activités forestières dans une grande partie des forêts de l'île pourrait ouvrir la porte à de nouvelles mesures de protection pour la population de caribou qui y habite.

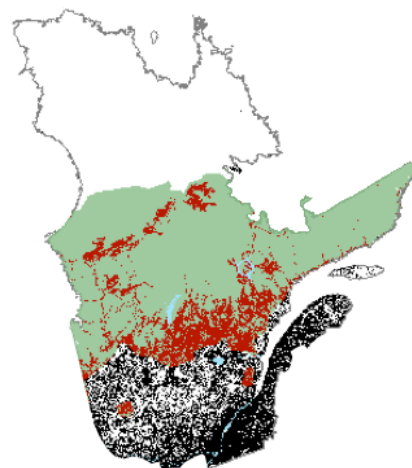
Pour la première fois depuis la publication du Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec (2013), le gouvernement a procédé à des mesures de protection concrètes de l'habitat de l'espèce. En juillet dernier, dans le secteur de la rivière Broadback, une aire protégée additionnelle totalisant 5436km<sup>2</sup> a été annoncée dans le cadre d'une entente entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee). Les zones protégées excluent cependant le secteur *Mishigamish* – important pour la conservation du caribou et inclus dans la proposition initiale des Cris. La protection de ce secteur permettrait de relier les aires protégées existantes pour créer une grande aire de protection de plus de 10,000 km<sup>2</sup>, un engagement gouvernemental dû pour mars 2016.

Le gouvernement a finalement relancé l'Équipe de rétablissement du caribou forestier, après une suspension de près d'un an. Cette équipe – dont la SNAP Québec fait partie – conseille le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sur les mesures à mettre en œuvre pour rétablir l'espèce. Elle est composée d'intervenants de tous les milieux concernés (industrie, organismes environnementaux, chercheurs, etc.) ainsi que de représentants autochtones.

Malgré un pas dans la bonne direction avec l'aire protégée dans le secteur de la rivière Broadback, les efforts sont insuffisants et trop lents pour contrer le déclin du caribou au Québec. Le secteur *Mishigamish* et plusieurs autres secteurs déjà identifiés (dont le secteur des Montagnes Blanches) doivent être inclus dans des aires protégées. Par ailleurs, dans un contexte d'exploitation forestière, il est essentiel que le gouvernement propose et mette en œuvre un plan d'action provincial basé sur la science et le principe de précaution pour s'assurer que l'habitat du caribou conserve les caractéristiques nécessaires au maintien de l'espèce.

Ce plan d'action devrait notamment contenir :

- des mesures pour protéger l'habitat essentiel de l'espèce, soit
  - des aires protégées interconnectées de grande superficie dans les secteurs utilisés par le caribou et contenant le meilleur habitat disponible (massifs forestiers intacts, etc.);
  - une stratégie à long terme pour assurer un niveau maximal de perturbation de 35% dans les aires de répartition du caribou – tel que recommandé par les études scientifiques menées dans le cadre du Programme de rétablissement fédéral.;
- des mesures pour diminuer la mortalité reliée aux prédateurs ou à l'activité humaine;
- un programme de suivi pour les populations de caribou, pour la qualité de l'habitat et l'évolution du taux de perturbation.



### LÉGENDE

- Aire de répartition historique du caribou
- Plans d'eau
- Aire de répartition des populations
- Empreinte anthropique
- Empreinte anthropique dans les aires de répartition du caribou

## Mise à jour au niveau fédéral



Bien que la plupart des gestes posés cette année envers la conservation du caribou aient été posés au niveau provincial et territorial, le gouvernement fédéral a tout de même fait avancer le dossier en soutenant l'application de la Loi sur les espèces en péril (LEP) et du programme fédéral de rétablissement du caribou.

La précédente ministre de l'Environnement a tenu deux rencontres avec ses homologues des provinces et territoires pour discuter de la collaboration dans la mise en œuvre de la LEP et pour discuter des moyens de mettre en œuvre les plans de rétablissement d'espèces menacées dont l'aire de répartition chevauche plusieurs compétences (tel que le caribou). De plus, Environnement Canada, qui co-préside le comité technique national sur le caribou des bois – un comité fédéral, provincial et territorial établi pour faciliter la collaboration entre les parties prenantes dans l'application du Programme de rétablissement fédéral – s'est également réuni pour développer des lignes directrices visant l'élaboration des plans par aire de répartition.

Ces discussions à propos de l'application constituent une étape importante, mais il est nécessaire de faire plus. Le plan de rétablissement fédéral requiert la production d'au moins un plan d'action d'ici la fin de 2015. Ce plan doit inclure des détails sur comment le gouvernement fédéral et les autres parties prenantes appliqueront le programme de rétablissement sur le terrain. À la mi-décembre, aucun plan d'action n'avait encore été rendu public. La LEP stipule que si un plan d'action n'est pas terminé dans le délai prévu par le programme de rétablissement, la ministre est tenue de mettre dans le registre un sommaire des éléments du plan qui sont élaborés. Ce sommaire n'a pas encore été rendu public.

De plus, la LEP exige que la ministre mette dans le registre un rapport sur les mesures prises pour protéger l'habitat essentiel cent quatre-vingts jours après le dépôt du programme de rétablissement, et à des intervalles de cent quatre-vingts jours par la suite. Toutefois, l'ancienne ministre de l'Environnement n'a pas initié ce processus de rapports publics, limitant ainsi l'accès du public aux actions prises par les différentes compétences pour protéger l'habitat du caribou forestier.

Comme le caribou forestier continue d'être en déclin à travers le Canada et que son

Photo : Gary Gulash

habitat est de plus en plus perturbé, la SNAP encourage la nouvelle ministre titulaire à l'Environnement à utiliser tous les outils disponibles de la LEP pour accélérer les étapes qui mèneront vers la protection de l'habitat essentiel du caribou, incluant :

- Faire le point sur les étapes à être entreprises pour compléter les plans d'action d'ici les 6 prochains mois
- Amorcer immédiatement le processus des rapports témoignant des efforts entrepris pour mettre en place des mesures de protection de l'habitat essentiel,
- Rendre public, pour consultation en 2016, deux documents attendus depuis longtemps et qui seront utiles pour la mise en œuvre du programme de rétablissement du caribou soit la liste des critères relatifs à la restauration de l'habitat de l'espèce; et une politique générale concernant l'analyse de la protection efficace sur les terres non-fédérales
- Encourager toutes les parties prenantes à utiliser les outils légaux pour protéger l'habitat, tout en continuant la rédaction des plans d'action et des plans par aires de répartition.
- Réunir de nouveau le Comité consultatif sur les espèces en péril qui constitue un important forum pour la mise en œuvre de la LEP et qui réunit le gouvernement, l'industrie et les organismes environnementaux à une même table.

En 2017, la ministre de l'Environnement et des Changements climatiques devra s'exprimer sur la mise en œuvre du programme de rétablissement et les progrès faits pour atteindre les objectifs de rétablissement : Le but du rétablissement du caribou boréal est de rendre, dans la mesure du possible, les populations locales autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition actuelle de l'espèce au Canada. Plusieurs outils sont disponibles pour toutes les compétences pour atteindre ces objectifs et rapidement augmenter la probabilité de survie du caribou au Canada et assurer un futur à cette espèce emblématique. Avec le nouveau gouvernement en place, nous espérons voir une approche plus proactive et une énergie renouvelée envers le travail de rétablissement, particulièrement dans les compétences qui accusent un retard dans la mise en place des mesures prévues par le programme de rétablissement.



La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est le seul organisme à but non lucratif dévoué exclusivement à la protection de nos terres et eaux publiques, et qui s'assure que la gestion de nos parcs permet avant tout de protéger la nature qui y vit. Au cours des 50 dernières années, nous avons joué un rôle primordial dans la protection de près d'un demi million de kilomètres carrés – une superficie plus importante que le Yukon! Notre vision est de protéger au moins la moitié de nos éco-systèmes publics afin que les générations futures puissent elles aussi, admirer les irremplaçables milieux sauvages du Canada.

[www.snapcanada.org](http://www.snapcanada.org)

La Société pour la nature et les parcs du Canada  
Section Québec  
7275, St-Urbain, suite 303  
Montréal, QC  
H2R 2Y5

Tél. : 514 278-SNAP (7627)

[info@snapcanada.org](mailto:info@snapcanada.org)